



Liste des emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

NUMERO	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE APPROCHÉE
1	Extension du cimetière	Commune	1 100 m ²
2	Aménagement d'un pédonnier + plantations	Commune	700 m ²
3	Aménagement d'espace public lié au boulevard	Commune	440 m ²
4	Extension du groupe scolaire	Commune	730 m ²
5	Extension de la salle multi-activités	Commune	1 450 m ²

Département de la Haute-Garonne
Commune de Saint-Cézet

PL.U.

Révision du Plan Local d'Urbanisme

3- Partie réglementaire
3.2- Document graphique

Révision du PLU
Approuvée le
Exécutoire le

ZONES

- Ua : coeur de bourg
- Ub : extensions du coeur de bourg
- Uc : espaces pavillonnaires déconnectés du coeur de bourg
- 1AU : zones à urbaniser ouvertes à l'urbanisation, bénéficiant d'une orientation d'aménagement et de programmation
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- Nce : continuités écologiques liées aux cours d'eau, protégées au titre de l'article L.151-23 du CU
- Np : domaine patrimonial de Lamothe
- Nzh : zone humide

PRESCRIPTIONS

- Cartographie Informative des Zones Inondables
- Niveau 1 : aléa faible à moyen ou assimilé
- Niveau 2 : aléa fort ou assimilé
- Ensemble médiéval protégé au titre de l'art. L.151-19 du CU
- Espaces Boisés Classés
- Boisements protégés au titre de l'article L.151-23 du CU
- Jardins protégés au titre de l'article L.151-23 du CU
- Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Emplacements réservés
- Haies et alignements protégés au titre de l'art L.151-23 du CU
- Bâti susceptibles de changer de destination L151-11 du CU
- Éléments de paysage à protéger au titre de l'art. L151-23 du CU
- Éléments bâtis protégés au titre de l'article L.151-19 du CU

PAYSAGES
7 rue de Lavoisier
31700 BLAGNAC
Tel : 05 34 27 62 28
Fax : 05 34 27 62 21
contact@paysages-urb.fr

échelle : 1 / 5 000^e - agrandissements au 2 500^e